Certificat de Compétences en Entreprise : Animer une équipe de travail

CCI Formation Pro

Management - Leadership - 2025

La formation en résumé

La Certification des Compétences en Entreprise (CCE) est un dispositif qui permet aux individus de se voir certifier des compétences transverses ou support aux organisations, mises en œuvre dans un cadre professionnel ou extra professionnel. Le CCE est une reconnaissance formelle, inventoriée au Répertoire Spécifique de France Compétences et est de fait éligible au CPF. Il atteste de la maîtrise de compétences transverses acquises en situation professionnelle et/ou à l'issue d'un parcours de formation.

La certification peut prendre la forme d'un portefeuille de preuves (avec accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum) ou d'une étude de cas de 2 heures (faisant suite à un parcours de formation conseillé). Dans ces deux cas, un jury de validation se réunit.

Vous pouvez mobiliser votre CPF pour financer les formations certifiantes de notre catalogue en relation avec cette certification "Animer une équipe de travail", ainsi que l'examen de certification. Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée.

Répertoire Spécifique de France Compétences : RS5366

Objectifs:

- Capitaliser sur votre expérience professionnelle de manager et prendre du recul
- Valoriser vos compétences
- Etre acteur de votre parcours professionnel

Participants:

Toute personne souhaitant faire certifier ses compétences en animation d'équipe : nouveau manager, chef d'équipe, manager, dirigeant, gérant

Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné

Préreguis :

Des échanges & entretiens préalables permettront de vous expliquer le dispositif, de valider votre projet professionnel et de construire votre parcours de formation.

Le CCE est un certificat de compétences en entreprise. Il est accessible à toute personne pouvant démontrer qu'elle exerce ou a exercé une mission effective en lien avec le référentiel concerné au cours des 5 dernières années.

Il est conseillé d'avoir suivi l'une des formations suivantes :

- Formation Certifiante Management Général d'équipe (28 heures)
- Formation Certifiante Nouveau manager (28 heures)
- Formation Certifiante Chef d'équipe (28 heures)
- Formation Manager une équipe commerciale (28heures présentiel + 7h microlearning)

500 € (non assujetti à la TVA) + prix formation ou de l'accompagnement au portefeuille de preuves 0.5 jours Code CPF 235588 Eligible au CPF Validation par une Certificat de étude de cas (2 compétences en heures) ou par un entreprise portefeuille de preuves (accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum)

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12
- 17/04

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/1217/04

Roanne - 04 77 44 54 69

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/1217/04

Le contenu

RÉFÉRENTIEL SUR LEQUEL SERA BASÉE L'ÉVALUATION :

Participation au choix des collaborateurs et à la gestion de leurs compétences

- Collaborer au choix des professionnels à mobiliser en menant des entretiens et en identifiant leurs compétences au regard des activités à conduire et des compétences à mobiliser, afin de constituer une équipe ou d'intégrer un nouveau professionnel au sein du collectif de travail
- Expliquer les missions et le travail à produire en déterminant les modalités de suivi et d'évaluation des activités réalisées afin d'identifier les performances et les besoins de chacun en vue d'ajuster en conséquence les objectifs et priorités
- Contribuer au développement des compétences des membres de l'équipe en identifiant les situations professionnelles présentant un intérêt particulier, afin de les utiliser comme supports d'information ou de formation auprès de l'ensemble de l'équipe

Organisation du travail de l'équipe

- Analyser les dossiers, activités ou projets à réaliser en identifiant les objectifs à atteindre, les moyens à disposition, les délais à respecter et les contraintes à prendre en compte afin d'avoir des clefs de répartition du travail et de définir et hiérarchiser les priorités d'actions
- Organiser les missions à conduire et le travail à produire par chacun, en tenant compte des compétences à mobiliser, et en expliquant les orientations et les priorités des actions à conduire, afin de mettre en place les conditions d'un travail collaboratif
- Structurer le système de recueil et de transmission des informations nécessaires à l'accomplissement des tâches, afin de permettre à chacun de disposer des informations nécessaires à la réalisation de ses missions
- Effectuer le suivi et le contrôle des activités réalisées par chacun des collaborateurs, en utilisant les outils de reporting définis, afin de décider des ajustements nécessaires à apporter à l'organisation du travail

Amélioration de l'organisation et coordination du travail de l'équipe

- Identifier des solutions d'amélioration organisationnelle, en collectant des informations sur les tendances et innovations dans le domaine, afin d'évaluer leur possibilité d'adaptation à son équipe et son contexte de travail
- Conduire des réunions de différentes nature en mettant en œuvre des techniques d'animation et en utilisant des outils permettant de suivre l'état d'avancement des activités, afin de définir les réajustements nécessaires à leur bon déroulement
- Utiliser des méthodes adaptées à l'étude des problèmes humains, techniques ou méthodologiques pouvant survenir, afin d'accompagner les membres de son équipe, dans l'identification des solutions pertinentes et la résolution des difficultés
- Exercer une fonction de médiation lors de problèmes interpersonnels ou relationnels pouvant surgir, afin de trouver des solutions adaptées et respectant l'intérêt des différents acteurs concernés
- Établir le bilan des actions et projets menés collectivement, en s'assurant de l'atteinte des résultats escomptés et/ou en mesurant les écarts avec les objectifs initialement définis, afin d'identifier les améliorations possibles et de les communiquer au collectif et à la hiérarchie

Les + de la certification

- Dispositif souple et rapide de certification
- Reconnaissance nationale des compétences par cette certification
- Valorisation de son parcours professionnel individuel
- Maintien et développement de l'employabilité

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite ou constitution d'un portefeuille de preuves, basés sur le référentiel de compétences (nous consulter pour les modalités d'évaluation)

Obtention du certificat : 80% des critères du référentiel doivent être validés

Instance de certification : CCI France

